

L'affaire : une série de malentendus ?

Après le verdict prononcé par de Gaulle, comment s'étonner que l'instruction de l'affaire soit close. C'est chose faite en dépit des protestations de la partie civile et des principaux inculpés. La réduction du plus gros scandale qui ait éclaté en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale au niveau du « médiocre » et du « subalterne » est achevée.

Certes, Lopez continue à protester qu'il a été en tout point un fonctionnaire méticuleux autant qu'irresponsable, rendant compte ponctuellement à son supérieur, et Le Roy-Finville continue à tenter de se dégager sur les deux fronts, niant d'avoir été exactement informé par Lopez, et en même temps jurant d'avoir retransmis en simple courroie de transmission, toutes ses informations à ses propres supérieurs. Le S.D.E.C.E. l'a délié du secret, mais même s'il connaît tout ce qui, dans les dessous de l'affaire, incombe à ce service — ce qui ne peut être tenu pour certain — c'est un gros jeu de le révéler. D'autant plus que nous avons sous estimé la machinerie de l'étouffement en écrivant qu'une lourde condamnation attendait Le Roy. Tout ne finira-t-il pas par le constat de quiproquos et de malentendus, et peut-on lourdement punir des négligences dont, après tout, personne n'est en état d'affirmer qu'elles ont entraîné mort d'homme, puisqu'on est resté curieusement à la « séquestration de plus d'un mois » ?

Figon est bien mort, et son récit semble être mort avec lui. Une simple grippe contractée en janvier a suffi pour empêcher le commissaire Caille de venir témoigner sur la confession du truand jusqu'à la clôture de l'instruction à fin mars. Quant à Lemarchand, il a réussi le tour de force de rester un témoin de troisième plan, quoique l'enquête du Conseil de l'Ordre des avocats ait trouvé dans son activité passée de quoi se sentir en droit de le radier du barreau. Il a eu, à ce propos, une phrase historique qui mériterait bien quelque chose de ces distinctions inventées par le *Le Canard enchaîné* pour les fragments d'anthologie : « Le Conseil a voulu faire la démonstration de son indépendance vis-à-vis du pouvoir. Il est fort peu probable que la Cour d'appel décide dans le même sens que le Conseil de l'Ordre ». On ne sait en cela qu'admirer le plus du cynisme de condottière, du discret chantage et de l'ambiguïté dont s'entoure l'insulte à la magistrature.

A moins d'un improbable rebondissement lors du procès, l'affaire Ben Barka, après avoir mis à nu un coin des racines pourries du régime, referme sur elles une surface de marécage dont les ondes se perdent et les relents retombent.

Peut-on s'en étonner alors que Ben Barka était un révolutionnaire ? Et alors qu'aux Etats-Unis, même l'assassinat du Président n'a pas suscité le courage né-

cessaire à la poursuite de la vérité, alors que, dans ce dernier cas, le propre frère de la victime était ministre de la Justice ?

Les « groupes d'hommes armés », grâce auxquels l'Etat bourgeois moderne assure son pouvoir, ont de plus en plus d'indépendance et sont de plus en plus extérieurs et supérieurs à la propre légalité qu'ils sont en principe destinés à protéger.

L'affaire étant classée par le pouvoir, il convient de ne pas le tenir quitte de la question : Qu'est devenu Mehdi Ben Barka ? Il est inconcevable qu'une police aussi pléthorique que celle qui règne en France, aussi pourvue en moyens techniques et financiers, ne sache pas à quoi s'en tenir sur ce qu'il est advenu de l'homme ou de son cadavre. Le sort du leader marocain n'est pas un point secondaire de l'affaire. C'est le mouvement ouvrier mondial qui exige de savoir sur ce point toute la vérité. Et c'est au mouvement ouvrier français de lui faire donner satisfaction, en l'exigeant partout, ce qu'on doute de pouvoir espérer du Comité créé tardivement et qui paraît pressé de ne rien entreprendre.

Mais, par ailleurs, le dossier doit rester ouvert, tel qu'il nous est fourni, comme pièce à conviction pour asseoir la revendication de dissolution des services se-

crets ; un mot d'ordre qui doit entrer un jour ou l'autre dans ce fameux programme de ceux qui se réclament du socialisme.

M. L.

PÉTAIN DISAIT...

...« Les Français ont la mémoire courte ». C'était tellement faux que, maintenant, on fait en sorte qu'ils l'aient vraiment. Le car-ferry Provence change de nom et s'appellera Comté de Nice. Ainsi, messieurs les patrons de chantier et autres magnats, l'éclat des chromes de vos belles bagnoles, que vous envoyez en Corse, ne sera pas terni par le souvenir des grèves de Port-de-Bouc.

ABONNEMENT — 1 an : 10 F
● Sous pli fermé : 15 F ● De soutien : 20 F.

C.C.P. Pierre Frank
12648-46 Paris

Nos bureaux sont ouverts tous les jours ouvrables, de 15 heures à 19 heures, 21, rue d'Aboukir, Paris-2^e - Tél. : GUTemberg 06-57

A bas l'Alliance Atlantique !

(Suite de la première page)

profondir et parachever cette rupture, compléter l'œuvre de désarmement unilatéral par l'arrêt des recherches et fabrications consacrées à la « force de frappe nationale ».

Par ailleurs, la réaction des tenants du Pacte de Varsovie à l'opération de Gaulle, l'engagement de rompre ce pacte dans le cas où l'Alliance atlantique se dissoudrait, ouvre une voie où il est criminel de ne pas pousser ceux qui prétendent s'y engager.

L'atlantisme est une des plus profondes contradictions qui mine la Fédération démocrate et socialiste. C'est pourquoi Mitterrand a maintenu sa position réactionnaire et pro-américaine en la matière, en dépit des avis de ceux de ses conseillers qui, pour des raisons d'opportunisme électoral, l'incitaient à déborder de Gaulle par la gauche sur ce terrain. L'aveuglement misérable de la « gauche non communiste » à l'égard des questions essentielles est tel que le P.S.U. lui-même, questionnant Mitterrand par la bouche de son secrétaire général, E. Depreux, a

laissé le problème de côté. Peu de fauteuils de députés à l'horizon suffisent à boucher la perspective de la vie et de la mort à l'échelle mondiale.

Quant au P.C.F., qui rompit tant d'éclats et gâcha tant de situations pour imposer à ses partisans de servir des lignes erronées dictées du Kremlin, pour une fois que l'U.R.S.S. lui offre l'occasion d'un accord politique évident sur une ligne politique internationale qui répond à l'intérêt du mouvement ouvrier mondial, il vend son droit d'aïnesse anti-atlantique pour le plat de lentille saumâtre de l'unité sur le programme de Mollet-Billères-Mitterrand. Sa social-démocratisation le voue à être le P.C. post-stalinien le plus bête du monde.

Michel LEQUENNE.

(1) Voir sur ces questions « La Bombe atomique et le Club Jean Moulin » dans l'Internationale de janvier 1964, et « la Diplomatie atomique » dans le numéro de janvier 1965.

Où va la réforme de l'enseignement ?

Par vagues successives, le pouvoir gaulliste met en place « sa » réforme de l'enseignement. Il est nécessaire d'en définir les contours et d'en souligner la signification dans le contexte de la politique générale de notre époque.

D'une enquête récente, établie sur 71 départements et portant sur les 171 établissements qui y ont été baptisés C.E.S. (Collèges d'enseignement secondaire), il ressort que : 111 résultent de la transformation de C.E.G. (Collèges d'enseignement général) ou de G.O.D. (Groupes d'observation dispersée) avec des locaux anciens, insuffisants en nombre et en équipement, 28 proviennent de l'autonomie donnée à un 1^{er} cycle de lycée gardant les méthodes de l'enseignement secondaire, 8 sont des conversions d'annexes de lycée avec des situations très confuses et 24 seulement sont des créations : 24 sur 171, cela ne fait que 14 %.

Ainsi, à ce stade, la réforme n'est, matériellement, réalisée qu'à 14 %... on est loin du compte. Mais on est plus loin encore d'une véritable réforme démocratique, si l'on considère que, dans la plupart de ces C.E.S., l'adjonction de sections de classique ou de « moderne long » ne répond que très imparfaitement aux exigences d'une orientation objective des élèves, et que, loin d'avoir, comme le prétendent les textes officiels, « une structure polyvalente à quatre classes par niveau », le C.E.S. comporte surtout une avalanche de sections pauvres, c'est-à-dire de « moderne court » et de « transition ».

D'autre part, si l'on considère que, selon une estimation de l'I.N.E.D., à ce niveau de l'enseignement, les sections classiques ne comprennent que 13 % d'enfants d'ouvriers, les choses deviennent parfaitement claires : avec 14 % de vrais C.E.S. et 13 % d'enfants d'origine ouvrière à ce premier stade, la réforme a au moins un mérite... celui de mettre en relief la réalité des classes sociales.

La mise en place du « second cycle court » organise, essentiellement, la préparation au recrutement professionnel (commerce, industrie, administration) avec l'aveu, pudiquement exprimé, de répondre « aux besoins collectifs de l'économie »... c'est-à-dire du Capital qui, pour la formation de modeste robots polyvalents, n'est pas très exigeant, puisqu'on ne demande qu'une « culture de base

supérieure au niveau moyen » (qu'est-ce qu'une culture qui peut ainsi se débiter en tranches ?) Dans cette perspective, les C.A.P. ne sont plus que « l'attestation de la qualification acquise pour une formation directement donnée par la voie de l'apprentissage ou des cours professionnels ». C'est ce que le ministre appelle « l'ajustement de l'enseignement aux nécessités des différentes activités du monde moderne », et qui rejoint la déclaration du C.N.P.F. en date du 28 janvier 1966.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR... ET ROBOTS SUPÉRIEURS

La réorganisation de la structure des enseignements supérieurs (Lettres et Sciences) se caractérise par un renforcement du barrage et par une mystification de l'orientation. En fait, avec la suppression de l'actuelle propédeutique et son remplacement par un premier cycle de deux ans (D.U.E.L. ou D.U.E.S.), la clause d'un seul redoublement autorisé introduit, avec une rigueur précipitée, une sanction prématurée qui est une injustice, d'autant que les horaires nouveaux et les conditions d'enseignement brimeront les étudiants qui sont dans l'obligation matérielle d'avoir un emploi par ailleurs, pour vivre. Le ministre précise qu'à l'issue de ce premier cycle, le jury de cet examen indiquera, pour chaque étudiant, les voies possibles. On aimerait savoir ce qui se cache derrière la subtilité grammaticale du verbe « indiquera » : est-ce un indicatif ou un impératif quant à l'autorité du jury ? Pour que la compétence réelle du jury soit efficace dans l'appréciation de l'orientation souhaitable de l'étudiant, encore faudrait-il que les professeurs puissent avoir une connaissance précise des étudiants, mais celle-ci reste impossible dans les conditions actuelles de déroulement des séances de travaux pratiques (et comment pourrait-il en être autrement tant que les crédits nécessaires ne seront pas prévus pour la réalisation de T.P. répondant à un objectif sérieux).

Dans le système sélectif de cette réforme, tous n'auront pas droit d'accès aux cimes supérieures de l'enseignement, et, pour les moins favorisés, les I.U.T. (Instituts universitaires de technologie) constituent la grande innovation... dont on ne cache pas la « finalité professionnelle » qui

visé « à préparer directement aux fonctions d'encadrement technique dans la production ». L'objectif de ces I.U.T. est clair : c'est la fabrication de robots supérieurs répondant aux besoins de ce que l'on appelle « le développement économique et social du pays combiné aux effets du progrès technique ». La structure et l'organisation de ces I.U.T. illustrent la mission qui leur est assignée, et, si le texte de la conférence de presse du ministre a au moins une vertu, c'est sa franchise en la matière, puisqu'il y est précisé que le corps enseignant comprendra « des personnalités compétentes issues des milieux professionnels », et qu'il est prévu « la coopération entre l'Université et les professions dans la gestion des Instituts ».

Promouvoir le patronat dans les hautes sphères de l'Université, c'est tout de même une drôle de démocratisation de l'enseignement !

COHÉRENCE OU INCOHÉRENCE ?

A différents stades, et parfois pour des raisons différentes ou même opposées, la présente réforme de l'enseignement provoque les plus vives réactions d'hostilité chez les parents d'élèves, chez les étudiants, chez les enseignants : tous dénoncent son ambiguïté, sa complexité et son esprit. Une question se pose aussi : cette réforme de l'enseignement est-elle cohérente ? Nous répondons : oui et non. Oui, en ce sens que s'alignant sur les objectifs du V^e Plan gaulliste, elle est la mise en place d'un système de formation de la jeunesse répondant aux impératifs du pouvoir des monopoles, et, de ce fait, son unité cohérente est dans son caractère de classe. Non, en ce sens que dans la dialectique des réalités sociales et de la crise du capitalisme, les structures de l'enseignement ne sont que le reflet des limites de l'Etat fort du régime bourgeois et de ses contradictions absurdes et insurmontables qui ne peuvent recevoir que des remèdes précaires.

Les perspectives de démocratisation de l'enseignement ne sont pas entre les mains des technocrates gaullistes du ministère de l'Education nationale, mais dans les luttes permanentes de la classe ouvrière et de ses alliés.

Serge NITHOU.